

Créteil le 31 décembre 2012

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,

Objet : questions diverses CAPD du 14 janvier 2013

- Des enseignants contractuels assurent des remplacements dans notre département, ils ont un contrat qui se limitent aux heures de présence devant élèves, et n'assurent donc pas les heures de concertation, cela entravent le travail des équipes pédagogiques et crée une différence de traitement entre les personnels. Nous vous rappelons notre opposition à tout travail précaire, ainsi que la nécessité d'un contingent de remplaçants répondant aux besoins du terrain. Et vous demandons de bien vouloir veiller à ce que ces personnels puissent assurer les heures de concertation et percevoir une rémunération en conséquence.
- Un ien a donné « ordre » de ne pas remplacer un collègue en stage syndical, alors que des remplaçants étaient disponibles sur la circonscription, est-ce une nouvelle orientation dans le département ?
- Des animations pédagogiques annulées et déplacées, mettent en difficulté nos collègues qui s'étaient organisés sur la base du calendrier de septembre, serait-il possible d'éviter ce genre de pratique et d'être compréhensifs pour les collègues qui ne pourraient pas s'organiser sur la nouvelle date et horaire ?
- Ou en est notre demande et celles de collègues concernant des journées de grève de 2009, comptabilisées en « service non fait » par vos services (cf courrier du 5/12/2012) ?
- Sans réponse à notre courrier du 28/10/2012, nous réitérons notre demande de gestion des retraits pour grève au fur et à mesure et non groupés plusieurs mois après les faits !

Veillez croire, M. l'Inspecteur d'Académie, à notre profond attachement au service public d'Education.

Emmanuelle Edmond, pour Sud Education Créteil